

Certificat médical et questionnaire de santé

Publié le 19 janvier 2023.

Dans le cadre d'une réforme d'importance entrée en vigueur au cours du 1er trimestre 2023, les conditions d'éligibilité au Certificat médical (CACI) ou au Questionnaire de santé (QS) ont évolué selon les principes décrits ci-dessous.

La réforme 2023

- Le Certificat Médical n'est plus un préalable systématique lors de la prise de licence
- Le Certificat Médical ou le Questionnaire de Santé ne sont plus obligatoires pour les joueurs majeurs ayant une pratique loisir. Ces licenciés sont libres de fournir l'un ou l'autre document s'ils le souhaitent. Ils sont, par ailleurs, invités à consulter les recommandations de santé émises par la Commission médicale de la ffgolf
- L'exigence de certificat médical ou de questionnaire de santé est déterminée en fonction des niveaux, âges, intensité de pratique et selon les publics cibles.

Demeurent tenus de compléter un questionnaire de santé

Les Licenciés majeurs participant à une compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral*).

Les Licenciés mineurs pratiquant en loisir ou en compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de Jeu fédéral*)

Enregistrement obligatoire d'un nouveau certificat pour valider l'inscription à la première compétition nécessitant le droit de jeu fédéral* **si le dernier certificat médical enregistré a plus de trois ans.**

Le licencié n'est pas tenu de nous remettre le questionnaire mais il doit attester avoir répondu négativement à chacune de ses questions (saisie du QS dans son espace My ffgolf ou remise de l'attestation au Club ou à la ffgolf). En cas de réponse positive à au moins une question, le licencié (majeur ou mineur) doit présenter aux fins d'enregistrement, un certificat médical de moins de 6 mois. Les licenciés (majeurs ou mineurs) éligibles uniquement au questionnaire de santé demeurent libres, s'ils le souhaitent, de fournir un certificat médical.

Vous pouvez également répondre à votre Questionnaire de santé **depuis votre espace My ffgolf.**

Demeurent tenus de fournir un certificat médical

Les Licenciés majeurs et mineurs participant à une épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral*.

Les Licenciés de + de 35 ans participant à une compétition de speedgolf.

Enregistrement obligatoire d'un nouveau certificat pour valider l'inscription à la première compétition nécessitant le droit de jeu fédéral* si le dernier certificat médical enregistré a plus de trois ans.

Un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé (QS) et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques.

À l'issue des 3 ans, vous devez représenter un certificat médical si vous êtes à nouveau concerné par les cas d'obligation à la date anniversaire de votre certificat initial.

Vous pouvez également le transmettre **depuis votre espace My ffgolf**.

(*) Les épreuves nécessitant le Droit de jeu fédéral

Ce droit de jeu annuel de 35 € valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours doit être acquitté en complément du paiement de la licence pour la participation à certaines épreuves fédérales :

- Toutes les épreuves fédérales individuelles ou en double et qui comptent pour le Mérite, parmi lesquelles :
 - Les Grand Prix, Grand Prix Jeunes, Grands Prix Jeunes Majeur U14, Grands Prix Nationaux U12, Classics Mid-Amateurs, Grands Prix Mid-Amateurs, Trophées Seniors, Grands Prix Seniors, Trophées Seniors 2
 - Tous les Championnats de France Individuels,
 - à l'exception des compétitions affinitaires (ex : Championnat de France des Métiers du Golf, Championnat des Métiers de la sécurité...), universitaires, du golf d'Entreprise et du ParaGolf
 - Tous les Internationaux de France Individuels et en double
 - Les finales interrégionales pour la qualification au Championnat de France des Jeunes

Sont exemptées de droit de jeu fédéral :

- Les compétitions fédérales par équipes, qui comptent néanmoins pour le Mérite
- Toutes les autres compétitions qui comptent pour l'index mais pas pour le Mérite

Souscrivez au droit de jeu fédéral, en ligne, depuis votre espace licencié My ffgolf

[Jouer au golf, certificat médical, QS, medical pass ? | FFGolf](#)